

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES ET ÉTABLISSEMENTS SOUS TUTELLE

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Arrêté du 4 avril 2013 modifiant l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne

NOR : AFSZ1330268A

La ministre des affaires sociales et de la santé,

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles D. 1432-15 à D. 1432-18;

Vu le décret n° 2012-1286 du 22 novembre 2012 relatif aux conseils de surveillance des agences régionales de santé, notamment son article 3;

Vu l'arrêté ARSB/DT71 2010-13 n° 102538 du 8 juin 2010 fixant la composition nominative du conseil de surveillance du SIH centre hospitalier de Montceau-les-Mines (Saône-et-Loire);

Vu l'arrêté du 25 juin 2010 relatif à la nomination des membres du conseil de surveillance de l'agence régionale de santé de Bourgogne, modifié en dernier lieu par l'arrêté du 1^{er} février 2013,

Arrête :

Article 1^{er}

Il est mis fin aux fonctions de M. Didier MATHUS, représentant des communes au sein du conseil de surveillance de l'ARS de Bourgogne, en raison de l'incompatibilité de ces fonctions avec celles de membre du conseil de surveillance du SIH centre hospitalier de Montceau-les-Mines.

Article 2

Le secrétaire général des ministères chargés des affaires sociales est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* des ministères chargés des affaires sociales.

Fait le 4 avril 2013.

MARISOL TOURAINE